

L'initiative de la CEMAC

La question du dialogue social dans la sous-région de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale - CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte à l'époque se situant avant l'indépendance des pays précités. On en parlait précisément dans le code du travail dans les territoires relevant de la France d'Outre-Mer.

Au fil du temps, il y a eu des évolutions avec la mise en place des structures nationales de concertation. Au niveau de la CEMAC, l'initiative est récente avec le déroulement du séminaire tripartite des pays membres de la CEMAC sur "la gestion des conséquences sociales d'une union économique et monétaire : réflexion sur le dialogue social au sein de la CEMAC" qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2000 à Bangui en République Centrafricaine. Cette réunion qui a permis de faire l'état des lieux a révélé les carences suivantes : l'existence des structures et des mécanismes de prévention et de règlement des conflits sociaux, le non respect des conventions fondamentales ratifiées, l'insuffisance de capacité d'organisation et d'expertise des partenaires sociaux, l'insécurité juridique, les P.A.S. (Programmes d'Ajustement Structurel) et politiques communautaires instaurés sans concertation préalable ou suffisante avec les partenaires sociaux, le déficit social au niveau des services de base (éducation, sécurité alimentaire et santé publique). L'absence ou l'insuffisance de dialogue social est à l'origine de nombreux conflits sociaux qui, parfois, se transforment en guerres civiles.

La réunion de Bangui a formulé un certain nombre de recommandations parmi lesquelles : la promotion de la culture démocratique et de la paix, le renforcement des capacités des trois secteurs (formation, information, promotion de la culture de dialogue et de la culture de l'entreprise), l'harmonisation des législations nationales, la création d'une commission tripartite sociale au sein de la CEMAC.

Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC est en train de finaliser les termes de référence de l'étude de faisabilité pour la création de la commission tripartite sociale au sein de la CEMAC.

Jean Nkuete
Secrétaire exécutif CEMAC